

RDD de la réunion de bureau de la Chorale Iroise du 31 Août 2023

Nouvelle saison 2023/2024

Reprise des répétitions : lundi 4 septembre

Forum des associations : samedi 9 Septembre de 10 h à 15 h gymnase de Kerallan

Une annonce pour le recrutement de choristes, Basses, Ténors et Sopranes a été faite sur les feuilles d'info communales de Plouzané et Locmaria ainsi que sur le compte Facebook de la Chorale.

Enquête

Une enquête va être proposée aux choristes.

Le questionnaire sera adressé par mail et il sera à remplir en ligne de préférence (lien de connexion également envoyé). Celles et ceux qui sont « allergiques » au format numérique pourront l'imprimer (ou le faire imprimer) et y répondre par écrit. Une urne sera mise à disposition pour récupérer les formats papier.

Par ailleurs Monique et Philippe préparent un autre sondage sur le répertoire.

Concert du 12 Novembre avec Peuples et Chansons

Il aura lieu au foyer de l'Amicale à 16 h.

Pot à l'issue du concert pour lequel vos talents de pâtissier(e) seront appréciés.

Bilan des Concerts d'été

Satisfaction générale, des chefs et des choristes sur la qualité des prestations, la participation du public (églises bien remplies, nombreux bis....)

Bilan financier satisfaisant : nous devrions avoir un bénéfice d'environ 2000 Euros.

Nos intendantes, Claire et Anne aimeraient avoir plus d'aide pour le rangement à la fin des concerts. Si elles ont été bien secondées quand les déplacements se sont faits en car, elles auraient aimé avoir plus d'aide aux 2 autres concerts. Il convient donc d'étoffer l'équipe d'intendance, ou de prévoir des bras pour les rangements en cas de retours tardifs en particulier.

Défraiement des choristes qui utilisent leur véhicule pour des services rendus à la chorale.

On peut demander un imprimé CERFA à l'amicale en vue de déclarer aux impôts les frais kilométriques engagés pour la chorale. Ces frais sont considérés comme un don, et font donc l'objet d'un abattement de 66 % du montant déclaré (case UF de la déclaration) aux impôts, ou un remboursement par chèque pour les non imposables

Possibilité de vous fournir un formulaire d'explications claires de la procédure